

Canada
Province de Québec
MRC du Domaine-du-Roy

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy, tenue par visioconférence le mardi 11 mai 2021.

Étaient présents à cette réunion et s'étant identifiés individuellement :

M.	Bernard Boivin	Représentant de Saint-Félicien
M.	Lucien Boivin	Maire de Saint-Prime
M.	Dany Bouchard	Représentant de Saint-Félicien
M.	Luc Chiasson	Maire de Chambord
M.	Sabin Côté	Maire de Roberval
M.	Gérald Duchesne	Maire de Saint-André
M.	Luc Gibbons	Maire de Saint-Félicien
M ^{me}	Ghislaine M.-Hudon	Mairesse de Lac-Bouchette
M.	Gaston Langevin	Représentant de Roberval
M ^{me}	Claudie Laroche	Représentante de Roberval
M ^{me}	Cindy Plourde	Mairesse de Saint-François-de-Sales
M.	Michel Simard	Représentant de La Doré
M.	Gilles Toulouse	Maire de Sainte-Hedwidge

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Yanick Baillargeon, préfet et maire de La Doré.

MM. Mario Gagnon, directeur général, Steeve Gagnon, directeur général adjoint, Danny Bouchard, directeur de l'aménagement du territoire, et M^{me} Annie Fortin, directrice du développement, assistent également à la séance.

Point n° 1 de l'ordre du jour
Ouverture de la séance

M. Yanick Baillargeon débute la séance en souhaitant aux personnes présentes la plus cordiale bienvenue.

Point n° 2 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2021-113

Sujet : Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Gaston Langevin, appuyé par M. Sabin Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour de la présente réunion soit accepté tel que présenté en y ajoutant les points suivants :

- 6.3.11 Agent de la faune – Bureau de la Direction de la protection de la faune;
- 10.4 Avis de motion – Règlement numéro 284-2021 ayant pour objet de fixer la rémunération du préfet élu au suffrage universel et de modifier le règlement n° 262-2018 fixant la rémunération des membres du conseil et du préfet de la MRC du Domaine-du-Roy.

Point n° 3.1 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2021-114

Sujet : Ratification du procès-verbal de la séance du 13 avril 2021

Il est proposé par M. Luc Chiasson, appuyé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance du 13 avril 2021 soit ratifié par le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy.

Point n° 4 de l'ordre du jour
Sujet : Période de questions préenregistrées

Aucune question préenregistrée n'a été déposée.

Point n° 5.1 de l'ordre du jour
Sujet : Résumé de la correspondance

Le résumé de correspondance comprenant les lettres n^{os} 1 à 10 a été transmis antérieurement à la réunion.

Point n° 5.2 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2021-115

Sujet : Acceptation des comptes

Il est proposé par M. Lucien Boivin, appuyé par M. Bernard Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers que la liste des comptes ci-après énumérés soit acceptée.

Association des directeurs généraux des MRC du Québec	229,95 \$
Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec	402,41
AQUA DATA INC.	1 379,70
Association des aménagistes régionaux du Québec	258,69
Boutique O Bains décor	341,70
Cain Lamarre, S.E.N.C.R.L.	3 639,68
Constructo SEAO	56,81
Cuizen l'entrepôt libre-service	22,99
Espace MUNI	597,92
Fortin, Annie	425,11
Fortin, Édith	120,00
Trium Médias inc.	3 544,22
Larouche, Sophie	215,10
Leclerc, Francis	125,71
Mégaburo inc.	388,44
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	3 518,46
Ouellet, Simon	227,90
Productions Patrick Bourget (Les)	287,44
Pulsar informatique inc.	3 604,56
Purolator	5,87
Télénet informatique inc.	632,36
Tournant 3F inc. (Le)	10 360,40
Tremblay investigation	143,72
Tremblay Raiffaud inc.	286,11
Tremblay, Jérémy	55,44
Visa Desjardins	406,99
Vision Informatik inc.	864,04
WSP Canada	1 138,25
Total fonds MRC	<u>33 279,97 \$</u>
Les Amis de la Branche-Ouest inc.	635,81 \$
Total fonds TNO	<u>635,81 \$</u>
COMBEQ	229,95 \$
Fonds des registres du ministère de la Justice	128,00
MRC du Domaine-du-Roy	6 883,88
Total fonds villégiature	<u>7 241,83 \$</u>
Agence de gestion intégrée des ressources	3 932,15 \$

Industrie L. Lapierre ltée	195,46
Total fonds TPI	<u>4 127,61</u> \$
Total des fonds	<u>45 285,22</u> \$

Point n° 5.3 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2021-116

Sujet : Renouvellement – Assurance générale

Il est proposé par M^{me} Cindy Plourde, appuyé par M. Luc Gibbons et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le renouvellement de la police d'assurance de la MRC du Domaine-du-Roy auprès de la Mutuelle des municipalités du Québec, pour la période du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2022, et ce, pour une somme de 26 410,70 \$.

Point n° 6.1.1 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2021-117

Sujet : Approbation du règlement n° 2021-09 – Ville de Roberval

Il est proposé par M. Sabin Côté, appuyé par M^{me} Claudie Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 2021-09 de la Ville de Roberval modifiant son règlement de zonage (n° 2018-09) de manière à permettre dans les zones résidentielles 23R, 24R, 48R et 49R les commerces d'alimentation spécialisée.

Point n° 6.1.2 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2021-118

Sujet : Approbation du règlement n° 20-014 – Ville de Saint-Félicien

Il est proposé par M. Luc Gibbons, appuyé par M. Bernard Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 20-014 de la Ville de Saint-Félicien modifiant son règlement d'urbanisme (n° 18-942) en vue d'agrandir une aire d'affectation récréotouristique, à même une aire d'affectation agroforestière dans le secteur du Tobo-Ski.

Point n° 6.1.3 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2021-119

Sujet : Approbation du règlement n° 20-015 – Ville de Saint-Félicien

Il est proposé par M. Luc Gibbons, appuyé par M. Bernard Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 20-015 de la Ville de Saint-Félicien modifiant son règlement d'urbanisme (n° 18-943) en vue d'agrandir la zone 58-Rt à même une partie de la zone 56-Af.

Point n° 6.1.4 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2021-120

Sujet : Approbation de la résolution n° 19-0421-17 PPCMOI – Ville de Saint-Félicien

Il est proposé par M. Dany Bouchard, appuyé par M. Gilles Toulouse et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la résolution n° 19-0421-17 PPCMOI ayant pour effet d'accorder la demande d'autorisation d'un projet particulier au 1154, rue Saint-Paul, à Saint-Félicien relatif à l'implantation d'une industrie manufacturière de

textiles, et ce, malgré les usages autorisés au cahier des spécifications de la zone concernée, soit la zone 139-CV, conformément au règlement 18-951.

Point n° 6.2.1 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2021-121

Sujet : Demande d'aide financière au Programme d'amélioration de la sécurité ferroviaire et au Programme d'aide aux passages à niveau municipaux

Attendu qu'en novembre 2018, les membres du comité intermunicipal de la Véloroute des Bleuets ont adopté le Plan de gestion des infrastructures cyclables 2018-2023;

Attendu que ce plan prévoit la réalisation du projet de bonification 4C entre la rue de la Gare et la rue de la Plage à Saint-Gédéon;

Attendu la résolution n° 2021-090 accordant à l'entreprise Excavation G. Larouche le contrat de construction d'une nouvelle section de piste cyclable à Saint-Gédéon, reliant les rues de la Gare et de la Plage (projet 4C Saint-Gédéon);

Attendu qu'une partie de ce mandat est cependant optionnelle, soit la relocalisation de la traverse de la voie ferrée du Canadien National entre les chaînages 0+000 et 0+135;

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy souhaite déposer des demandes d'aide financière au Programme d'amélioration de la sécurité ferroviaire et au Programme d'aide aux passages à niveau municipaux afin de financer une partie des travaux de relocalisation;

Attendu que la Municipalité de Saint-Gédéon a adopté, le 6 avril dernier, une résolution d'appui au projet de la MRC dans ce dossier;

Par conséquent, il est proposé par M. Luc Chiasson, appuyé par M. Gaston Langevin et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le dépôt des demandes d'aide financière de la MRC du Domaine-du-Roy au Programme d'amélioration de la sécurité ferroviaire et au Programme d'aide aux passages à niveau municipaux dans le cadre du projet de bonification 4C Saint-Gédéon de la véloroute des Bleuets.

Point n° 6.2.2 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2021-122

Sujet : Mandat – Caractérisation écologique/Projet 16A Péribonka

Attendu que le 1^{er} novembre 2018, le comité intermunicipal de coordination de la Véloroute des Bleuets a entériné le Plan de gestion des infrastructures cyclables 2018-2023, lequel priorise dix-sept projets de bonification du circuit cyclable;

Attendu que le projet 16A à Péribonka est un des projets priorités qui vise la construction d'une piste cyclable en site propre reliant le village de Péribonka au rang de la Chute-Blanche;

Attendu qu'en préparation de ce projet, la MRC a sollicité l'Agence de gestion intégrée des ressources (AGIR) pour une étude de caractérisation écologique devant être réalisée en vertu de l'article 46.0.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement;

Attendu l'offre de service d'AGIR d'une somme de 8 400 \$ plus les taxes;

Par conséquent, il est proposé par M. Michel Simard, appuyé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le mandat à l'Agence de gestion intégrée des ressources de réaliser une étude de caractérisation écologique du tracé préliminaire du projet de bonification 16A à Péribonka, et ce, pour une somme de 8 400 \$ plus taxes.

Que les fonds nécessaires pour assumer cette dépense proviennent du fonds de remplacement des infrastructures.

Point n° 6.2.3 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2021-123

Sujet : Mandat – Services professionnels en ingénierie/Projet 7A Chambord

Attendu que le 1^{er} novembre 2018, le comité intermunicipal de coordination de la Véloroute des Bleuets a entériné le Plan de gestion des infrastructures cyclables 2018-2023, lequel priorise dix-sept projets de bonification du circuit cyclable;

Attendu que le projet 7A à Chambord est un des projets priorités qui vise la construction d'une piste cyclable en site propre, entre la rue de la Gare et les environs du belvédère du ministère des Transports du Québec, permettant d'éviter le 1,2 km qui longe la route 169;

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy a sollicité des offres pour les services professionnels en ingénierie pour l'aménagement de cette nouvelle voie cyclable;

Attendu que le processus d'appel d'offres a été géré en conformité aux règles municipales, celui-ci ayant été publié par le biais du Système électronique d'appel d'offres;

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy a reçu trois soumissions, soit celles de WSP inc., Mageco LMG et Gémel;

Attendu qu'à ce jour, le comité d'analyse n'a toujours pas complété le processus d'évaluation des offres reçues;

Attendu que le conseil ne souhaite pas que cette situation retarde l'avancement des travaux de planification de ce projet important pour le milieu;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Cindy Plourde, appuyé par M. Lucien Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la direction générale de la MRC à accorder le mandat de services professionnels en ingénierie pour le projet de bonification 7A à Chambord et visant l'aménagement d'une nouvelle voie cyclable, entre la rue de la Gare et les environs du belvédère du ministère des Transports du Québec, au soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final après pondération des offres et ouverture des enveloppes de prix.

Qu'une nouvelle résolution soit adoptée par le conseil lors de la séance du 8 juin 2021 afin d'officialiser le soumissionnaire retenu.

Point n° 6.2.4 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2021-124

Sujet : Mandat – Analyse paysagère/Projet 7A Chambord

Attendu que le 1^{er} novembre 2018, le comité intermunicipal de coordination de la Véloroute des Bleuets a entériné le Plan de gestion des infrastructures cyclables 2018-2023, lequel priorise dix-sept projets de bonification du circuit cyclable;

Attendu que le projet 7A à Chambord est un des projets priorités qui vise la construction d'une piste cyclable en site propre, entre la rue de la Gare et les environs du belvédère du ministère des Transports du Québec, permettant d'éviter le 1,2 km qui longe la route 169;

Attendu que cette nouvelle portion de la piste cyclable passera sur des propriétés privées;

Attendu que des discussions sont en cours avec les propriétaires privés concernés afin d'obtenir les autorisations de passage sur leur propriété;

Attendu que la majorité des terrains touchés sont adjacents au sud de la voie ferrée du Canadien National, et que plusieurs des propriétaires ont émis des préoccupations relativement au maintien de l'intimité et de la cohabitation avec cet usage;

Attendu qu'afin d'être en mesure de répondre aux préoccupations des propriétaires terriens et de soumettre des propositions de réaménagement aux citoyens, la MRC du Domaine-du-Roy a sollicité une offre de service auprès de Stéphane Audet, paysagiste;

Attendu l'offre déposée par Stéphane Audet, paysagiste, d'une banque de seize heures, au taux horaire de 65 \$/h, pour un somme de 1 040 \$ plus taxes;

Par conséquent, il est proposé par M. Luc Chiasson, appuyé par M. Dany Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer à Stéphane Audet, paysagiste, le mandat de préparer une analyse paysagère des propriétés touchées par le projet de bonification 7A à Chambord, et ce, pour une somme de 1 040 \$ plus taxes.

Que les fonds nécessaires pour assumer cette dépense proviennent du fonds de remplacement des infrastructures.

Point n° 6.2.5 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2021-125

Sujet : Mandat – Contrôle de qualité des matériaux/Projet 4C Saint-Gédéon

Attendu que le 1^{er} novembre 2018, le comité intermunicipal de coordination de la Véloroute des Bleuets a entériné le Plan de gestion des infrastructures cyclables 2018-2023, lequel priorise dix-sept projets de bonification du circuit cyclable;

Attendu que le projet 4C Saint-Gédéon est un des projets priorités qui vise la construction d'une piste cyclable en site propre reliant les rues de la Gare et de la Plage;

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy a octroyé, le 13 avril dernier, les contrats de construction et de surveillance des travaux;

Attendu qu'en complément, la MRC a sollicité auprès des deux entreprises ci-dessous des offres de service pour le contrôle de la qualité des matériaux :

- SNC-Lavalin : 11 717,50 \$, plus les taxes;
- Groupe Géos : 11 295,00 \$, plus les taxes;

Attendu qu'après l'analyse des propositions, il est recommandé au conseil d'octroyer le mandat à SNC-Lavalin, car une visite supplémentaire est prévue à leur proposition et les frais de déplacement sont inférieurs à la proposition du Groupe Géos;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon, appuyé par M^{me} Claudie Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer à SNC-Lavalin le mandat de contrôle de qualité des matériaux du projet de bonification 4C Saint-Gédéon, et ce, pour une somme de 11 717,50 \$ plus taxes.

Que les fonds nécessaires pour assumer cette dépense proviennent du fonds de remplacement des infrastructures.

Point n° 6.2.6 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2021-126

Sujet : Autorisation de paiement aux municipalités régionales de comté
Programme d'aide à l'entretien de la route Verte 2020

Attendu que depuis le 1^{er} avril 2017, la MRC du Domaine-du-Roy agit comme municipalité régionale de comté coordonnatrice à la gestion et à l'entretien préventif pour la Véloroute des Bleuets;

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy a déposé, pour l'année 2020, une demande d'aide financière pour l'entretien de la route Verte d'une somme de 240 314 \$, laquelle a été acceptée par le ministère des Transports du Québec (MTQ);

Attendu que le deuxième versement de l'aide financière réclamée a été reçu du MTQ;

Attendu qu'il est recommandé que le conseil autorise le versement des sommes dues à chacune des MRC pour le paiement des dépenses d'entretien des municipalités locales, et ce, selon le tableau suivant :

MRC de Maria-Chapdelaine	73 359 \$
MRC de Lac-Saint-Jean-Est	64 475 \$
MRC du Domaine-du-Roy	73 779 \$
MRC du Domaine-du-Roy (honoraires MRC mandataire)	28 432 \$
Total :	240 315 \$

Attendu que les montants versés correspondent au total de l'aide financière reçue, moins les frais de gestion versés à la MRC mandataire, soit 28 432 \$;

Par conséquent, il est proposé par M. Dany Bouchard, appuyé par M. Luc Chiasson et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le remboursement des sommes reçues pour l'entretien de la route Verte aux municipalités régionales de comté selon le tableau ci-dessus, et ce, pour l'année 2020.

Que les montants versés correspondent au total de l'aide financière reçue moins les frais de gestion versés à la MRC mandataire, soit 28 432 \$.

Point n° 6.2.7 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2021-127

Sujet : Remboursement des frais d'entretien du circuit cyclable aux municipalités locales – Année 2020

Attendu que depuis le 1^{er} avril 2017, la MRC du Domaine-du-Roy agit comme municipalité régionale de comté coordonnatrice à la gestion et à l'entretien préventif pour la Véloroute des Bleuets;

Attendu le dépôt du rapport d'entretien réalisé par les municipalités locales et des dépenses engagées à cette fin par la Corporation du circuit cyclable « Tour du lac Saint-Jean », lors de la rencontre du comité intermunicipal de coordination de la Véloroute tenue le 16 février dernier;

Attendu que pour l'année 2020, ces dépenses ont été de l'ordre de 482 655 \$, alors que le budget prévu était de 480 629 \$, dont 28 432 \$ pour la coordination et la gestion par la MRC coordonnatrice et 59 758 \$ pour le contrat de coordination de l'entretien avec la Corporation du circuit cyclable;

Attendu la recommandation du comité intermunicipal de coordination de la Véloroute à la MRC du Domaine-du-Roy de procéder au remboursement des dépenses engagées par les municipalités locales, et ce, d'une somme totale de 358 472 \$;

Par conséquent, il est proposé par M. Lucien Boivin, appuyé par M. Luc Gibbons et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport d'entretien et d'autoriser le remboursement aux municipalités locales par leur MRC respective, et ce, d'une somme totale de 358 472 \$.

Point n° 6.2.8 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2021-128

Sujet : Autorisation de signature – Protocole d'entente 2021 avec les municipalités locales relativement à l'entretien du circuit cyclable

Attendu que depuis le 1^{er} avril 2017, la MRC du Domaine-du-Roy agit comme municipalité régionale de comté coordonnatrice à la gestion et à l'entretien préventif pour la Véloroute des Bleuets;

Attendu que l'un des objectifs poursuivis pour assurer la pérennité du produit d'appel touristique qu'est la véloroute des Bleuets est celui de l'entretien de l'infrastructure;

Attendu qu'à cette fin, la MRC doit signer un protocole d'entente avec chacune des seize municipalités par lesquelles transite la véloroute des Bleuets;

Attendu le projet de protocole d'entente déposé à la présente séance, lequel protocole décrit les responsabilités et les engagements de chacune des parties en regard de l'entretien de la véloroute pour la saison estivale 2021;

Attendu que le budget d'entretien pour l'année 2021 a été estimé à 356 539 \$ pour les municipalités locales uniquement;

Par conséquent, il est proposé par M. Michel Simard, appuyé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le préfet, M. Yanick Baillargeon, et le directeur général, M. Mario Gagnon, à signer les protocoles d'entente à intervenir avec chacune des municipalités locales concernées relativement à l'entretien du circuit cyclable pour l'année 2021.

Point n° 6.3.1 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2021-129

Sujet : Autorisation d'embauche – Chargé de projet pour l'élaboration du plan régional des milieux humides et hydriques

Attendu qu'il y a lieu de procéder au remplacement de la personne occupant le poste de chargée de projet pour l'élaboration du plan régional des milieux humides et hydriques;

Attendu le processus de sélection enclenché afin de pourvoir le poste de chargée de projet pour l'élaboration du plan régional des milieux humides et hydriques;

Attendu qu'à la suite du processus de sélection, le comité de sélection recommande l'embauche de M^{me} Tammy Bellefleur, à titre de chargée de projet;

Par conséquent, il est proposé par M. Bernard Boivin, appuyé par M. Gérald Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'embauche de M^{me} Tammy Bellefleur, à titre de chargée de projet pour l'élaboration du plan régional des milieux humides et hydriques, et ce, à compter du 17 mai 2021.

Que M^{me} Tammy Bellefleur bénéficie du statut d'employée temporaire, que sa rémunération corresponde à l'échelon 8 de la catégorie 1A de la politique de travail de la MRC du Domaine-du-Roy, et que le directeur général soit autorisé à signer le contrat de travail de M^{me} Bellefleur.

Point n° 6.3.2 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2021-130

Sujet : Avis – Mise à jour du plan d'affectation du territoire public du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Attendu que le 3 février dernier, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation transmettait, au nom du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, une proposition de mise à jour du Plan d'affectation du territoire public de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean;

Attendu que ce document de planification a pour but d'établir les orientations gouvernementales en matière de protection et d'utilisation du territoire public;

Attendu que les représentants de la MRC ont participé à une rencontre de présentation et d'échanges avec les responsables du dossier du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;

Attendu que le gouvernement du Québec souhaite recevoir les commentaires et l'avis de la MRC du Domaine-du-Roy sur les modifications proposées;

Attendu le rapport d'analyse préparé et présenté par le directeur du Service de l'aménagement du territoire;

Attendu que les principaux éléments soumis touchent, entre autres :

- L'ajout, à l'échelle régionale, de 430 nouveaux refuges biologiques;
- L'ajout d'une héronnière sur le territoire de Lac-Bouchette;
- Le retrait de plusieurs zones identifiées comme ayant un potentiel de production de bleuets pour les intégrer au territoire rapproché;
- L'agrandissement de la réserve de biodiversité des Buttes-et-Buttons-du-lac-Panache pour tenir compte de sa désignation officielle;
- La création de sites fauniques d'intérêt pour la protection de l'habitat de l'omble chevalier et du touladi;

Par conséquent, il est proposé par M. Gilles Toulouse, appuyé par M. Lucien Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers que la MRC du Domaine-du-Roy signifie au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles qu'elle est favorable aux modifications proposées dans la mise à jour du Plan d'affectation du territoire public de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Point n° 6.3.3 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2021-131

Sujet : Mandat au Centre de géomatique du Québec – Mise à jour de la stratégie de géomatisation

Attendu que le Service de l'aménagement du territoire de la MRC du Domaine-du-Roy souhaite procéder à la mise à niveau de la géomatique à l'intérieur de l'organisation;

Attendu que le Service de l'aménagement du territoire a sollicité une offre de service au Centre de géomatique du Québec (CGQ) afin d'élaborer une stratégie et un plan d'action pour atteindre ces objectifs;

Attendu qu'un mandat similaire a déjà été réalisé par le CGQ à la MRC du Domaine-du-Roy en 2006;

Attendu l'offre de services déposée par le CGQ, d'une somme de 17 550 \$ plus taxes;

Attendu que les livrables seront déposés à la MRC dans un horizon de quatre à six mois;

Par conséquent, il est proposé par M. Luc Gibbons, appuyé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer au Centre de géomatique du Québec le mandat d'élaborer la stratégie de géomatisation de la MRC du Domaine-du-Roy, et ce, pour une somme de 17 550 \$ plus taxes.

Que M. Danny Bouchard, directeur de l'aménagement du territoire, soit autorisé à signer l'offre de services du CGQ.

Point n° 6.3.4 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2021-132

Sujet : Autorisation de signature – Entente de droit de passage pour l'accès au bloc des terres publiques intramunicipales Saint-Méthode

Attendu que la planification opérationnelle 2021-2022 des terres publiques intramunicipales soumise au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs au printemps 2021 prévoit un important chantier de récolte dans le bloc Saint-Méthode;

Attendu que ce bloc est accessible et n'est pas enclavé à proprement parler, puisqu'un chemin d'accès en permet déjà l'accès;

Attendu que le chemin d'accès est utilisé par un sentier de motoneige et les clubs de chiens de traîneau;

Attendu que pour faciliter la cohabitation de tous ces usages, la MRC du Domaine-du-Roy a entamé des discussions avec la Ferme des Chutes afin d'obtenir un droit de passage pour utiliser un chemin agricole pour transporter le bois, la machinerie et les travailleurs;

Attendu que les propriétaires de la Ferme des Chutes acceptent d'accorder un droit de passage à la MRC du Domaine-du-Roy pour réaliser ses opérations forestières 2021-2022;

Attendu les dédommagements demandés par la Ferme des Chutes pour les pertes de production engendrées par la circulation sur leurs lots ainsi qu'une somme forfaitaire pour les autres désagréments liés aux opérations;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Claudie Laroche, appuyé par M. Luc Gibbons et résolu à l'unanimité des conseillers de signer l'entente de droit de passage en faveur des terres publiques intramunicipales à intervenir entre la MRC du Domaine-du-Roy et la Ferme des Chutes pour accéder au bloc de Saint-Méthode afin de réaliser les opérations forestières prévues à la planification opérationnelle 2021-2022.

Que le directeur général, M. Mario Gagnon, et le préfet, M. Yanick Baillargeon, sont autorisés à signer l'entente de droit de passage.

Point n° 6.3.5 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2021-133

Sujet : Mandat – Dégagement de plantation/Bloc des terres publiques intramunicipales Saint-André-Lac-Bouchette

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy a sollicité des offres de service pour la réalisation de travaux de dégagement de plantation d'une superficie de 15,65 hectares

dans le bloc Lac-Bouchette–Saint-André des terres publiques intramunicipales situées sur le territoire de la municipalité de Lac-Bouchette;

Attendu que le processus d'appel d'offres a été géré en conformité aux règles municipales, et que des propositions ont été demandées à trois entreprises du territoire, dont deux (2) ont déposé des offres;

Par conséquent, il est proposé par M. Gérald Duchesne, appuyé par M. Bernard Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le mandat de dégagement de plantation dans le bloc des terres publiques intramunicipales Saint-André–Lac-Bouchette, à Aménagements JRD inc., et ce, pour une somme de 19 562,50 \$.

Que cette dépense soit assumée à même les sommes disponibles du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) pour l'année 2021-2022, jusqu'à concurrence des taux admissibles selon la grille des taux applicables à la forêt privée et que, le cas échéant, le montant résiduel provienne du Fonds de mise en valeur des terres publiques intramunicipales.

Point n° 6.3.6 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2021-134

Sujet : Mandat – Inventaire après travaux/Bloc des terres publiques intramunicipales Saint-André–Lac-Bouchette

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy a sollicité des offres de service pour la réalisation d'inventaire forestier après travaux dans le bloc Lac-Bouchette–Saint-André des terres publiques intramunicipales, situées sur le territoire de la municipalité de Lac-Bouchette;

Attendu qu'au total, soixante placettes-échantillons d'inventaire sont à réaliser afin de compléter le chantier de récolte qui a eu lieu au cours de l'hiver 2020-2021 et ainsi libérer les retenues sur les paiements aux entrepreneurs;

Attendu que le processus d'appel d'offres a été géré en conformité aux règles municipales et que des propositions ont été demandées à deux entreprises du territoire, lesquelles ont soumis leur offre dans les délais prescrits;

Par conséquent, il est proposé par M. Dany Bouchard, appuyé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le mandat d'inventaire après travaux dans le bloc Saint-André–Lac-Bouchette à PPF Synergie, et ce, pour une somme totale de 4 974 \$ plus les taxes applicables.

Que cette dépense soit assumée à même les sommes disponibles du Fonds de mise en valeur des terres publiques intramunicipales.

Point n° 6.3.7 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2021-135

Sujet : Autorisation de signature – Contrats de vente de bois provenant des terres publiques intramunicipales

Attendu les travaux de récolte de bois dans le bloc Saint-Méthode des terres publiques intramunicipales;

Attendu les ententes de vente de bois négociées avec les compagnies du secteur listées ci-dessous :

	Produit	Volume estimé (m³)
Produits forestiers Résolu	Résineux SEP (La Doré)	11 315
	Résineux SEP (Mistassini)	
Société de cogénération de Saint-Félicien	Mélèze	1 700
	Peuplier faux-tremble	880
	SEPM Secs et sains	n/d
Autres preneurs (à confirmer)	Bouleau	70
	Mélèze	600

Par conséquent, il est proposé par M. Lucien Boivin, appuyé par M^{me} Cindy Plourde et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le préfet et le directeur général à signer les ententes de vente de bois à intervenir avec les entreprises susmentionnées et d'autoriser le directeur de l'aménagement du territoire à finaliser les ententes pour les volumes présentement sans preneur.

Point n° 6.3.8 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2021-136

Sujet : Autorisation de signature – Demande d'autorisation générale/Entretien de cours d'eau

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy est responsable de la gestion des cours d'eau municipaux de son territoire en vertu de la Loi sur les compétences municipales;

Attendu les demandes d'entretien de cours d'eau agricole sur le territoire de la municipalité de Saint-Prime pour les branches 12, 19 et 21 de la rivière du Castor;

Attendu que ces travaux nécessitent des autorisations environnementales en vertu du Règlement sur l'encadrement des activités en fonction de leur impact sur l'environnement;

Attendu le dépôt d'une demande d'autorisation générale au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour la réalisation des travaux d'entretien de cours d'eau agricole à Saint-Prime;

Par conséquent, il est proposé par M. Lucien Boivin, appuyé par M. Luc Chiasson et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur du Service de l'aménagement du territoire, M. Danny Bouchard, à signer la demande d'autorisation générale pour l'entretien de cours d'eau et à transmettre la demande au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Point n° 6.3.3 de l'ordre du jour

Sujet : Avis de motion – Règlement n° 285-2021 décrétant des travaux d'entretien de cours d'eau (rivière du Castor)

Avis de motion est donné par M. Gilles Toulouse que lors d'une prochaine séance, le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy procédera à l'adoption du règlement portant le n° 285-2021 ayant pour objet de décréter des travaux d'entretien de cours d'eau sur les branches 12, 19 et 21 de la rivière du Castor à Saint-Prime. Le projet de règlement est déposé et présenté aux membres du conseil.

Point n° 6.3.10 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2021-137

Sujet : Autorisation de signature – Entente relative au projet ARIM'Eau

Attendu qu'entre 2016 et 2020, la MRC du Domaine-du-Roy a participé techniquement et financièrement au Projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines du Saguenay–Lac-Saint-Jean;

Attendu que le Centre d'études sur les ressources minérales (CERM) de l'Université du Québec à Chicoutimi a déposé aux partenaires un nouveau projet de trois ans visant à poursuivre le suivi et le transfert des résultats vers les utilisateurs régionaux;

Attendu que le projet vise à répondre aux divers besoins des partenaires en matière d'eau souterraine, notamment :

- Assurer un accompagnement par les experts en hydrogéologie sur la réalisation par les municipalités régionales de comté du plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);
- Augmenter la connaissance sur les eaux souterraines au niveau de sa quantité et de sa qualité;

Attendu que le conseil de la MRC considère comme prioritaire de mieux documenter les enjeux et les dynamiques entourant l'eau souterraine;

Attendu que le conseil a adopté la résolution n° 2021-013 confirmant sa participation financière au projet, et ce, pour une somme de 10 000 \$ annuellement couvrant la période 2021 à 2023;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon, appuyé par M^{me} Claudie Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers que la MRC du Domaine-du-Roy autorise la signature de l'entente à intervenir avec le Centre d'études sur les ressources minérales de l'Université du Québec à Chicoutimi relativement au Projet d'accompagnement et de transfert des données sur les eaux souterraines (ARIM'Eau) réalisé au Saguenay–Lac-Saint-Jean;

Que le préfet, M. Yanick Baillargeon, et M. Mario Gagnon, directeur général, sont autorisés à signer l'entente relative au projet ARIM'Eau.

Point n° 6.3.11 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2021-138

Sujet : Agent de la faune – Bureau de la Direction de la protection de la faune

Attendu qu'un bureau de la Direction de la protection de la faune est situé à Roberval et dessert la MRC du Domaine-du-Roy;

Attendu qu'au cours des derniers mois, la MRC a été informée qu'à la suite de plusieurs départs à la retraite, il ne subsisterait qu'un seul agent de conservation de la faune attiré au bureau de Roberval;

Attendu que selon le Syndicat des agents de protection de la faune du Québec, il devrait en contenir entre six et huit;

Attendu que trente nouveaux postes d'agents ont été créés au niveau provincial et qu'un seul de ces agents a été assigné à la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean;

Attendu l'importance socioéconomique des activités reliées à la faune pour un territoire comme la MRC du Domaine-du-Roy ainsi que l'étendue du territoire supportant ces activités;

Attendu les différentes responsabilités incombant à la MRC et à ses municipalités qui nécessitent un lien constant avec les agents de la faune, par exemple en matière de gestion des cours d'eau municipaux et d'écoulement de l'eau;

Attendu les inquiétudes exprimées relativement à une possible fermeture du bureau de Roberval et les impacts que cela aurait sur les activités fauniques de notre secteur;

Par conséquent, il est proposé par M. Sabin Côté, appuyé par M. Gaston Langevin et résolu à l'unanimité des conseillers que la MRC du Domaine-du-Roy demande au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, de s'engager à maintenir en activité le bureau de la Direction de la protection de la Faune de Roberval, ainsi qu'à assurer l'arrivée de nouveaux agents de protection de la faune dédiés au territoire de la MRC.

Point n° 7.1 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2021-139

Sujet : Nomination au comité de gestion de l'entente sectorielle régionale de la main-d'œuvre

Attendu l'entente sectorielle de développement « Stratégie régionale de recrutement et d'attraction de la main-d'œuvre » intervenue entre Développement économique 02, la MRC du Domaine-du-Roy, la MRC du Fjord-du-Saguenay, la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, la MRC de Maria-Chapdelaine, Promotion Saguenay et la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation en février dernier;

Attendu que cette entente vise à développer une stratégie régionale de recrutement et d'attraction de main-d'œuvre répondant aux besoins des entreprises en favorisant l'intégration sur le marché du travail des travailleurs actuellement disponibles en région et par l'attraction de nouveaux travailleurs sur les marchés québécois et internationaux;

Attendu qu'elle vise également à positionner la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean comme la destination d'établissement durable au Québec et au niveau international permettant à des familles souhaitant trouver un nouveau milieu de vie de choisir de s'y établir ou d'y revenir;

Attendu que dans le cadre de ladite entente sectorielle, il y a lieu de former un comité de gestion, lequel doit voir à l'application de l'entente conformément aux normes et aux programmes applicables ainsi qu'en assurer le suivi financier et administratif;

Attendu que le comité de gestion est formé d'un représentant de chacune des parties signataires de l'entente;

Attendu que l'entente prévoit également la formation d'un comité de suivi composé d'un représentant qui a pour mandat de soutenir le comité de gestion dans l'application de l'entente, en assurant le suivi opérationnel de celle-ci;

Par conséquent, il est proposé par M. Sabin Côté, appuyé par M. Gérald Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer les personnes suivantes pour représenter les intérêts de la MRC du Domaine-du-Roy dans le cadre de l'entente sectorielle « Stratégie régionale de recrutement et d'attraction de la main-d'œuvre » :

- MM. Yanick Baillargeon, préfet, à titre de représentant de la MRC du Domaine-du-Roy au comité de gestion, et Mario Gagnon, directeur général, à titre de substitut;
- M^{me} Nancy Petit, conseillère en main d'œuvre, à titre de représentante au comité de suivi de l'entente.

Que M^{me} Annie Fortin, directrice du développement, agisse à titre d'administratrice de Développement économique 02 et de représentante de la MRC Domaine-du-Roy, mandataire du projet.

Point n° 7.2 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2021-140

Sujet : Bourses au mérite – Cégep de St-Félicien

Il est proposé par M. Bernard Boivin, appuyé par M. Luc Gibbons et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le versement d'une somme de 500 \$ au Cégep de St-Félicien dans le cadre du programme de Bourses au mérite 2020-2021.

Point n° 7.3 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2021-141

Sujet : Demande de prolongation de délai – Démarche « Signature innovation »

Attendu qu'en octobre 2020, la MRC du Domaine-du-Roy a signé un protocole d'entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre de la démarche « Signature innovation »;

Attendu qu'en vertu de ce protocole, la MRC disposait de douze mois pour déposer auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) la description du projet retenu;

Attendu que le conseil de la MRC a décidé, le 13 avril dernier, d'opter pour l'élection du préfet au suffrage universel en novembre prochain;

Attendu la publication des nouveaux indices de vitalité économique et la confirmation par le MAMH d'une enveloppe de 1 070 804 \$ dans le cadre du volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité (FRR) visant à soutenir les territoires présentant de plus faibles indices de vitalité économique;

Attendu que le conseil souhaite demander un délai auprès du MAMH, et ce, afin de permettre au nouveau préfet de participer à l'identification du projet « Signature innovation », mais aussi de prendre en compte les enjeux de vitalisation;

Par conséquent, il est proposé par M. Dany Bouchard, appuyé par M. Gaston Langevin et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter une résolution afin de demander un délai de douze mois supplémentaires à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation pour procéder à l'identification du projet « Signature innovation » de la MRC du Domaine-du-Roy.

Point n° 7.4 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2021-142

Sujet : Formation du comité de pilotage de l'Entente de développement culturel 2021-2023

Attendu la confirmation d'aide financière de l'ordre de 110 000 \$ permettant de conclure une première entente de développement culturel à hauteur de 200 000 \$ avec le ministère de la Culture et des Communications;

Attendu qu'en vertu de cette entente, il y a lieu de procéder à la formation du comité de pilotage de l'Entente de développement culturel ayant pour mandat de travailler à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique culturelle ainsi que d'assurer le suivi de l'entente 2021-2023;

Attendu la proposition de la composition du comité de pilotage de l'Entente de développement culturel déposée aux membres du conseil;

Par conséquent, il est proposé par M. Gérald Duchesne, appuyé par M. Dany Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter de former le comité de pilotage de l'Entente de développement culturel selon les représentations proposées.

Que M. Danny Bouchard, directeur du Service de l'aménagement du territoire, et M^{me} Oréli Simard, aménagiste, sont désignés pour représenter la MRC du Domaine-du-Roy en aménagement du territoire et du patrimoine bâti au sein du comité de pilotage de l'Entente de développement culturel.

Point n° 7.5 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2021-143

Sujet : Adoption de la politique de développement de la richesse sociale

Attendu la politique de développement de la richesse sociale du territoire déposée aux membres du conseil de la MRC du Domaine-du-Roy par la Corporation de développement communautaire Domaine-du-Roy;

Attendu les deux instances, soit la Table des partenaires en santé et qualité de vie Domaine-du-Roy, porteuse de la démarche d'élaboration, et la Corporation de développement communautaire (CDC) Domaine-du-Roy, mandataire;

Attendu que la Table des partenaires en santé et qualité de vie Domaine-du-Roy recommande l'adoption de la politique de développement de la richesse sociale;

Attendu la proposition de répartition budgétaire évaluée à 42 000 \$ impliquant une contribution financière de 17 177 \$ provenant du Fonds régions et ruralité, résiduel de l'enveloppe réservée à la Table des partenaires en santé et qualité de vie Domaine-du-Roy;

Par conséquent, il est proposé par M. Sabin Côté, appuyé par M. Luc Chiasson et résolu à l'unanimité des conseillers :

- D'adopter la politique de développement de la richesse sociale dont le lancement est prévu en septembre;
- D'être partie prenante de la politique afin de la garder vivante et de faire en sorte qu'elle soit transversale à la vision stratégique et à l'ensemble des politiques à venir;
- D'accepter que la Table des partenaires en santé et qualité de vie soit la gardienne de la politique et qu'elle ait le mandat de mettre en place un comité de suivi pour s'assurer du déploiement de la démarche sur le territoire (municipalités, citoyens, partenaires);
- De nommer les personnes suivantes au comité de suivi, soit :
 - ✓ M^{me} Cindy Plourde, mairesse de Saint-François-de-Sales;
 - ✓ M^{me} Jacynthe Brassard, agente au développement du territoire;
- D'autoriser l'embauche d'une ressource, pour une période de dix-huit mois, à raison de 17 h par semaine, par la Corporation de développement communautaire Domaine-du-Roy, et ce, afin d'assurer le suivi de cette politique.

Que la MRC du Domaine-du-Roy contribue à hauteur de 17 177 \$ pour l'embauche d'une ressource responsable du suivi.

Que la somme provient du Fonds régions et ruralité, résiduel de l'enveloppe réservée à la Table des partenaires en santé et qualité de vie Domaine-du-Roy.

Point n° 7.6 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2021-144

Sujet : Panneau numérique Chambord – Fonds de développement hydroélectrique

Attendu que le comité d'évaluation de projets a procédé à la révision de l'évaluation de la demande d'aide financière au Fonds de développement hydroélectrique de la Corporation de développement de Chambord relativement au projet d'installation d'un panneau numérique devant la mairie;

Attendu qu'à la suite de l'analyse de la demande bonifiée, le comité d'évaluation recommande au conseil de la MRC d'accepter le projet dans le cadre du Fonds de développement hydroélectrique;

Par conséquent, il est proposé par M. Lucien Boivin, appuyé par M^{me} Cindy Plourde et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande bonifiée d'aide financière de la Corporation de développement de Chambord relativement au projet d'installation d'un panneau numérique devant la mairie, et ce, d'une somme de 28 370 \$.

Que la somme de 28 370 \$ provient du programme de soutien au développement local du Fonds de développement hydroélectrique.

Point n° 7.7 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2021-145

Sujet : Guide du citoyen pour la MRC du Domaine-du-Roy – Contrat d'édition

Attendu la proposition pour l'élaboration d'un guide informatif du citoyen pour la MRC du Domaine-du-Roy par les Éditions Média Plus Communication, partenaire des municipalités et des collectivités du Québec;

Attendu que le contrat prévoit la publication de trois éditions d'un guide du citoyen sur une période de six ans, que la production et l'envoi par la poste du guide ne requièrent pas de contribution monétaire de la MRC;

Par conséquent, il est proposé par M. Gérald Duchesne, appuyé par M. Bernard Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la proposition des Éditions Média Plus Communication pour l'élaboration, l'impression et la distribution dans les foyers d'un guide informatif du citoyen et d'autoriser M. Mario Gagnon, directeur général, à signer le contrat pour et au nom de la MRC du Domaine-du-Roy.

Point n° 7.8 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2021-146

Sujet : Approbation des états financiers 2020 de la Corporation du Parc régional de Val-Jalbert

Attendu que conformément à la convention d'emphytéose intervenue avec la Corporation du Parc régional de Val-Jalbert, la MRC du Domaine-du-Roy doit annuellement approuver les états financiers de la corporation;

Attendu que les états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2020 ont été déposés et présentés aux membres du conseil de la MRC du Domaine-du-Roy lors de l'assemblée générale annuelle qui a eu lieu le mardi 13 avril 2021;

Par conséquent, il est proposé par M. Gaston Langevin, appuyé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les états financiers de la Corporation du Parc régional de Val-Jalbert pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2020.

Point n° 8.1 de l'ordre du jour

Sujet : Dépôt – Résultats des campagnes d'échantillonnage 2020 au lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Prime

Le rapport des résultats des campagnes d'échantillonnage 2020 du lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Prime, produit par Gennen inc. est déposé aux membres du conseil.

Ce rapport sera transmis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Point n° 8.2 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2021-147

Sujet : Campagne d'échantillonnage au lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Prime

Il est proposé par M^{me} Claudie Laroche, appuyé par M. Luc Gibbons et résolu à l'unanimité des conseillers que la MRC du Domaine-du-Roy accorde à la société Gennen inc. le mandat de réalisation de trois campagnes d'échantillonnage au lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Prime pour l'année 2021, et ce, pour une somme de 11 260 \$ plus taxes.

Point n° 10.1 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2021-148

Sujet : Autorisation d'embauche – Technicien en foresterie et en aménagement (étudiant)

Attendu que dans le cadre des activités déléguées de la gestion foncière de la villégiature et de la gestion des terres publiques intramunicipales, la saison estivale constitue une période très occupée au Service de l'aménagement du territoire;

Attendu qu'un appel de candidatures a été diffusé dans les différentes institutions d'enseignement;

Attendu qu'à la suite de l'offre d'emploi publiée, cinq personnes ont soumis leur candidature et que le Service de l'aménagement du territoire recommande l'embauche de M. Hugo Barrette, étudiant en techniques du milieu naturel, volet aménagement forestier au Cégep de St-Félicien;

Par conséquent, il est proposé par M. Lucien Boivin, appuyé par M. Gérald Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'embauche de M. Hugo Barrette à titre de technicien adjoint en aménagement du territoire, et ce, pour une période de treize semaines, soit du 17 mai au 27 août 2021, à un taux horaire de 18,00 \$.

Et que ce dernier soit autorisé à agir en tant qu'inspecteur adjoint en bâtiment pour le territoire non organisé Lac-Ashuapmushuan.

Que les fonds nécessaires pour assumer tous les frais relatifs à cette embauche soient répartis à parts égales entre le fonds de mise en valeur des TPI et le fonds de la villégiature.

Point n° 10.2 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2021-149

Sujet : Entente relative à la fourniture de services en inspection municipale

Attendu le plan de main-d'œuvre des services réalisé pour l'ensemble des municipalités de la MRC du Domaine-du-Roy déposé en décembre 2019;

Attendu que, par la résolution n° 2020-175, la MRC du Domaine-du-Roy a mandaté la firme Pro Gestion pour l'élaboration des plans d'action spécifiques de mise en commun des services municipaux entre les municipalités de Chambord, Lac-Bouchette, Saint-André et Saint-François-de-Sales;

Attendu que dans le cadre de cette démarche, la MRC du Domaine-du-Roy a confirmé par la résolution n° 2021-017 son acceptation de la solution proposée de conclure une entente intermunicipale entre elle et les municipalités intéressées pour répondre aux besoins supplémentaires des organismes municipaux en services d'inspection en bâtiment et en environnement;

Attendu l'entente relative à la fourniture de services en inspection municipale à intervenir entre les municipalités de Saint-André, Saint-François-de-Sales, Sainte-Hedwidge et la MRC du Domaine-du-Roy pour répondre aux besoins supplémentaires en services d'inspection en bâtiment et en environnement;

Par conséquent, il est proposé par M. Luc Chiasson, appuyé par M^{me} Cindy Plourde et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'entente relative à la fourniture de services en inspection municipale.

Que le préfet, M. Yanick Baillargeon, et le directeur général, M. Mario Gagnon, sont autorisés à signer ladite entente.

Point n° 10.3 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2021-150

Sujet : Autorisation d'embauche – Inspecteur en bâtiment et environnement

Attendu que le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy a ratifié l'entente relative à la fourniture de services en inspection municipale intervenue entre les municipalités de Saint-André, Saint-François-de-Sales, Sainte-Hedwidge et la MRC du Domaine-du-Roy pour répondre aux besoins supplémentaires en services d'inspection en bâtiment et en environnement;

Attendu qu'une offre d'emploi a été lancée par la MRC, en avril, afin de recruter des inspecteurs en bâtiment et en environnement;

Attendu que six candidatures ont été reçues et que le comité de sélection composé de MM. Danny Bouchard, directeur du Service de l'aménagement du territoire, Steeve Gagnon, directeur général adjoint, et Jimmy Morin, directeur général de la Municipalité de Sainte-Hedwidge, a rencontré quatre candidats en entrevue;

Attendu la recommandation déposée par le comité de sélection à la suite du processus;

Par conséquent, il est proposé par M. Gérald Duchesne, appuyé par M. Bernard Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de M. Chrislain Caboul à titre d'inspecteur en bâtiment et environnement pour répondre aux besoins de la MRC du Domaine-du-Roy et des municipalités liées par l'entente relative à la fourniture de services en inspection municipale.

Que l'embauche de M. Caboul soit assortie d'une période de probation de six mois, à la suite de laquelle il bénéficiera du statut d'employé régulier.

Que la rémunération de M. Caboul correspond à l'échelon 1 de la catégorie 4 de la politique de travail de la MRC du Domaine-du-Roy.

Point n° 10.4 de l'ordre du jour

Sujet : Avis de motion – Règlement numéro 284-2021 ayant pour objet de fixer la rémunération du préfet élu au suffrage universel et de modifier le règlement n° 262-2018 fixant la rémunération des membres du conseil et du préfet de la MRC du Domaine-du-Roy

Avis de motion est donné par M. Dany Bouchard que lors d'une prochaine séance, le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy procédera à l'adoption du règlement numéro 284-2021 ayant pour objet de fixer la rémunération du préfet élu au suffrage universel et de modifier le règlement n° 262-2018 fixant la rémunération des membres du conseil et du préfet de la MRC du Domaine-du-Roy. Le projet de règlement est déposé et présenté aux membres du conseil.

Point n° 13.1 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2021-151

Sujet : Demande d'inclusion à la zone agricole – Les Fruits Bleus inc.

Attendu la demande de l'entreprise Les Fruits Bleus inc. déposée à la MRC du Domaine-du-Roy d'inclusion à la zone agricole de parcelles de terrain d'une superficie totale de 232 hectares destinées à la production du bleuets et situées dans le territoire non organisé Lac-Ashuapmushuan;

Attendu que ces terrains sont l'objet d'un bail de location entre l'entreprise et le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles à des fins de production de bleuets;

Attendu qu'en vertu de la base des critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, cette inclusion n'impliquera aucun effet négatif sur l'agriculture et, au contraire, favorisera le développement des activités agricoles dans ce milieu et sur les parcelles visées;

Attendu qu'une autorisation de la demande sera bénéfique pour l'exploitation de la demanderesse et favorisera le développement de l'agriculture;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Claudie Laroche, appuyé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers que la MRC du Domaine-du-Roy appuie la demande d'inclusion déposée par les Fruits Bleus inc., pour des parcelles de 232 hectares situées dans le territoire non organisé Lac-Ashuapmushuan.

Point n° 15.1 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2021-152

Sujet : Suspension temporaire des activités de camping récréatif dans le secteur de la Lyonne

Attendu le règlement n° 230-2014 encadrant la pratique du camping récréatif sur le territoire de la MRC du Domaine-du-Roy;

Attendu qu'entre le 1^{er} mai et le 31 octobre de chaque année, quiconque désire installer un équipement de camping pour plus de 30 jours en territoire public doit au préalable obtenir un permis de séjour de la MRC;

Attendu qu'au cours de l'été 2020, plusieurs problèmes de cohabitation entre utilisateurs ont été rapportés à la MRC dans le secteur de la Lyonne, près de Saint-Félicien, et que ces derniers ont nécessité l'intervention de différents intervenants, dont la Sûreté du Québec;

Attendu que l'article 4.1 du règlement n° 230-2014 prévoit que la pratique du camping est interdite dans toute zone sensible décrite dans la réglementation municipale ou dans un document émanant d'une autorité compétente;

Attendu les échanges ayant eu lieu entre les représentants de la MRC et ceux de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan qui partagent les mêmes préoccupations sur les enjeux de sécurité et de cohabitation découlant de cette situation;

Attendu les discussions ayant eu lieu avec les associations de villégiateurs de ce secteur;

Attendu la recommandation déposée par le Service de l'aménagement du territoire de rétablir et de favoriser une cohabitation harmonieuse entre les différents usagers du territoire;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Claudie Laroche, appuyé par M. Gilles Toulouse et résolu à l'unanimité des conseillers de suspendre temporairement, pour la période du 1^{er} mai au 31 octobre 2021, l'émission de permis de séjour dans le secteur de la Lyonne, à l'intérieur du périmètre illustré à la carte faisant partie intégrante de la présente résolution, et ce, conformément à l'article 4.1 du règlement n° 230-2014.

Que cette mesure soit réévaluée à l'échéance de cette période de suspension.

Point n° 15.2 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2021-153

Sujet : Développement de la villégiature – Orientation 2021

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy est responsable de la gestion foncière de la villégiature et de l'extraction du sable et du gravier depuis le 1^{er} avril 2010;

Attendu qu'en février 2019, les membres du comité consultatif d'urbanisme du territoire non organisé Lac-Ashuapmushuan avaient recommandé au conseil de suspendre, pour les années 2019 et 2020, l'attribution de nouveaux emplacements de villégiature par tirage au sort, et qu'une analyse soit réalisée afin de connaître le potentiel réel de développement restant dans la MRC, en prévision des tirages au sort de 2021;

Attendu qu'en février 2021, une liste importante des plans d'eau ciblés pour accueillir du développement a été soumise au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) pour consultation, et que plusieurs de ces lacs ont effectivement un potentiel intéressant et disponible pour la villégiature;

Attendu que la MRC a appris le départ, en avril dernier, d'un des deux techniciens en aménagement du territoire, et que le processus de recrutement d'un nouveau technicien n'est pas encore complété;

Attendu que le MERN a reçu seulement récemment la liste complète des lacs ayant un potentiel de développement, et que l'été 2021 s'annonce fort chargé en ce qui a trait à la construction et à la surveillance du territoire;

Attendu la recommandation déposée par le directeur du Service de l'aménagement du territoire;

Par conséquent, il est proposé par M. Bernard Boivin, appuyé par M. Luc Chiasson et résolu à l'unanimité des conseillers d'informer le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles que la MRC du Domaine-du-Roy ne participera pas aux tirages au sort d'emplacements de villégiature à l'automne 2021;

Que le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy informe également le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles de son intention de planifier et de rendre disponible une dizaine d'emplacements environ, selon l'approche du premier requérant dirigé dans le secteur de développement 05.

Point n° 17 de l'ordre du jour
Sujet : Période de questions

Aucune question n'est soulevée par l'assistance.

Point n° 18 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2021-154

Sujet : Levée de la séance

Sur proposition de M^{me} Claudie Laroche, la séance est levée.

Yanick Baillargeon
Préfet

Mario Gagnon
Directeur général